



Déclaration du SNUipp-FSU du Loiret

CAPD du 20 mars 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Avant d'aborder l'ordre du jour, nous souhaiterions revenir sur les résultats des permutations informatisées. Une fois de plus, le Loiret s'illustre par ses résultats catastrophiques puisqu'il se classe antépénultième dans le pourcentage des satisfaits avec un taux de 11,19%. 31 sortants sur 277 demandes, dont 22 pour rapprochement de conjoints sur 119 demandes (soit 17,19%) pour seulement 37 entrées. La situation de trop nombreux collègues encore va se trouver dégradée et l'erreur des services du Ministère concernant les barèmes de certains collègues ayant nécessité que les résultats soient revus y ont grandement contribué. Ainsi, des collègues ont été satisfaits puis lésés quand d'autres ont bénéficié de cette erreur. C'est le cas pour une collègue de chaque « côté » dans notre département. Le SNUipp-FSU, au niveau national, avait demandé qu'aucun-e collègue ne soit lésé-e. Le ministère n'a visiblement pas acquiescé. Aussi, le SNUipp-FSU du Loiret demande que la seule collègue de notre département, lésée lors ces opérations, puisse être prioritaire lors des opérations d'exeat/ineat que nous espérons également « fructueuse » pour nombre d'autres et notamment pour les rapprochements de conjoints.

A propos de l'ordre du jour.

Concernant les départs en formation CAPPEI, le SNUipp-FSU se satisfait du nombre de candidatures, notamment pour les formations à « dominante pédagogique », qui montrent un certain intérêt pour les spécialisations. Nous actons également positivement notamment les 6 départs « à dominante pédagogique » dont le nombre progresse légèrement encore mais regrettons que les 14 demandes en 1^{er} vœu n'aient été satisfaites pour des raisons budgétaires. En effet, non seulement cela ne donne pas un signal positif à ces collègues malgré leur avis favorable mais cela ne couvre pas non plus les besoins du département portant notamment à 24 le nombre de postes vacants en E et 6 en G !

Le Ministère reconnaissant vouloir prendre en compte la spécificité des élèves à travers l'école inclusive nécessitant des personnels formés, il serait bien qu'il traduise son message par des actes à la hauteur des besoins.

Concernant la liste d'aptitude, ce qui nous interpelle encore c'est que l'avis de l'IEN censé être « au plus proche du terrain » est parfois désavoué par une commission dont l'avis s'avère prépondérant. A quoi sert alors l'avis de l'IEN ? Raison de plus, pour remettre en cause cette liste d'aptitude après entretien et continuer de revendiquer une formation initiale et continue prenant en compte cette dimension de la direction.

Enfin, concernant les congés formation, si nous regrettons, comme chaque année, que le budget ne permette pas de satisfaire toutes les demandes, nous nous félicitons, néanmoins, du travail

constructif réalisé en groupe préparatoire à cette CAPD et de la réactivité des services pour prendre en compte les remarques des délégués du personnel.

Pour conclure, l'école de la confiance, de la bienveillance doit se traduire par une amélioration des conditions de travail de nos collègues mais aussi par une reconnaissance salariale. En ce sens, le nouveau gel du point d'indice, le retour de la journée de carence, la CSG insuffisamment compensée ajoutées à la remise en cause du statut de fonctionnaire souhaitée par ce gouvernement est un message inacceptable pour les personnels. Ce sont les raisons pour lesquelles à l'appel de la FSU et de plusieurs autres organisations syndicales de fonctionnaires les enseignants seront en grève le jeudi 22 mars prochain afin de maintenir un statut et de revendiquer des conditions de travail et une rémunération dignes de ce nom.